Envoyé en préfecture le 11/08/2026
Reçu en préfecture le 11/08/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260807-D_2026_81-DE

D_ 2026_81 **07/08/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pôle : Petite enfance, Santé, Autonomie
Service : Petite enfance
Objet : CAF 56 – Demande de subvention Projet Culturel Petite Enfance

Le Président de REDON Agglomération,

Dans le cadre du temps fort les Minuscules, destiné à l'éveil culturel des tout-petits et de leurs familles et qui a lieu en novembre, une subvention peut être sollicitée auprès de la CAF du Morbihan au titre de ses fonds propres. Le montant de cette subvention dépend du taux d'allocataires CAF au sein de l'Agglomération.

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Président ;

VU la délibération n°2026_64 du 15 juin 2026 autorisant le Président à solliciter les subventions les plus larges possibles susceptibles d'être octroyées à la Communauté, dans l'exercice de ses compétences, auprès de tout organisme financeur, public ou privé ;

CONSIDERANT que le service Petite Enfance de REDON Agglomération accompagne l'éveil culturel du jeune enfant et de sa famille ;

CONSIDERANT que, depuis 2009, un partenariat est instauré avec les services culturels communautaires (Médiathèque, Théâtre et Conservatoire de Musique) qui se traduit par l'organisation d'expositions, de conférences, d'ateliers lecture et éveil musical, de spectacles dédiés à la petite enfance tout au long de l'année et plus spécifiquement par un temps fort en novembre ;

CONSIDERANT le budget 2026 est de 12 344 € TTC ;

CONSIDERANT que le montant maximum de la subvention est de 26,72% (pourcentage d'allocataires morbihannais de l'Agglomération), le financement apporté par la CAF pourrait être de 12 344 € X 26,72% soit 3 298 € ;

CONSIDERANT que la subvention est plafonnée à 3 298 € compte-tenu des actions menées ;

Compte tenu que l'importance de l'action pour les familles du territoire.

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan d'un montant de 3 298 € pour contribuer au financement de cette action d'un montant prévisionnel de 12 344 €**
- **de signer tout document relatif à cette opération**

Jerome RICORDEL
Pour le président et par délégation,
Jérôme RICORDEL
Le Vice-président délégué Economie

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34